

K.W.
Résidence du Rwanda
Territoire de Kibungu.-

Rwamagana, le 25 Octobre 1958.-

OBJET:

Affaire: MASHAMBERE.-

KIBUNGO



941

N° 197 /Just.4/02/DC.-

classe

Copie pour information à Monsieur
l'Administrateur de Territoire à KIGALI.-

L'Officier de Police Judiciaire,
J. DE CRAEMER.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Parquet

à

KIGALI.-

Monsieur le Greffier,

Me référant la lettre N° 3823/Just.7 du 4.10.1958 émanant de Monsieur l'Administrateur de Territoire, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé Mashambere a payé la somme de 513 francs soit 500 francs d'amende et 13 francs de frais suite au jugement 540/D.-

Il a reçu la quittance N° 923/3067/B. du 25.10.1958.-

L'Officier de Police Judiciaire,
J. DE CRAEMER.-

J. De Craemer

Kigali , le 4 octobre 1958
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(*) N° 3.823/Just.7

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIGALI.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

COPIE pour information à Monsieur le
Substitut du Procureur du Roi à KIGALI,
suite à sa lettre n° 1448/R.R/540/D. du
15.9.58.

Af. MASHAMBERE.-

Kigali, le 4 octobre 1958
L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
(sé) NYSENS J.-

3523 let 4/oc / D. e
13. 10. 58

~~34750~~

500
13

513 p...
p...

✓ A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de & à
K I B U N G U.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce
couvert la lettre n°1448/RR.540/D. du 15.9.58 de Mon-
sieur le Substitut du Procureur du Roi ainsi que la
copie du jugement RR.540/D.

Le nommé MASHAMBERE réside actuellement à
Rwamagana où il travaille au "magasin de Pepo".

Cout
L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
NYSENS J.-

